

Pièces à fournir : documents originaux et photocopies

CARTE D'IDENTITÉ

❖ **ancienne carte d'identité**

La carte d'identité » est **gratuite** sauf en cas de PERTE ou VOL

- timbres fiscaux* : 25€
- déclaration de perte ou vol

PASSEPORT

❖ **ancien passeport**

❖ **carte identité**

❖ **timbres fiscaux* :**

- Majeurs : 86€
- Mineurs 15 et plus : 42 €
- Mineurs -15ans : 17€

Timbre fiscal dématérialisé disponible en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impôts.gouv.fr>



CERFA ou pré-demande

(site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>)

En cas de demande simultanée passeport et carte identité, un seul dossier est nécessaire

PHOTO D'IDENTITÉ *

Photo récente (moins de 6 mois), conforme aux normes, sans lunettes, non découpée, pas d'agrafe

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE*

ORIGINAL de moins d'un an au nom et prénom du demandeur
Facture de consommation, échéancier, dernier avis d'imposition...

Vous n'avez pas de carte d'identité ou de passeport (1^{re} demande, perte ou vol).

Votre carte d'identité ou votre passeport sont périmés depuis plus de 5 ans.

Vous avez changé d'état civil : mariage, divorce, changement de nom ou de prénom

- Fournir **1 ACTE DE NAISSANCE** de moins de 3 mois

(délivré dans la mairie de votre lieu de naissance, certaines communes ont dématérialisé leurs actes de naissance : vérification sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

ENFANTS MINEURS : PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Fournir le **livret de famille** et la **carte d'identité du représentant légal** accompagnant l'enfant.

En cas de divorce ou séparation, fournir **jugement de divorce, décision du juge, convention entre les parents.**

Si garde alternée fournir **1 justificatif de domicile des deux parents+ carte d'identité des 2 parents.**

Vous êtes hébergé(e) (parent, ami, organisme*)

- **1 attestation de l'hébergeant** signée certifiant que vous habitez chez cette personne de manière stable ou depuis plus de 3 mois
- **1 justificatif de domicile* (- 1 an)** au nom de l'hébergeant
- **La carte d'identité de l'hébergeant**

*PLUS DE DÉTAILS AU VERSO



***JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

Justificatifs acceptés de moins d'1 an : au nom et prénom du demandeur (pas d'abréviation ni d'initiales, sans fautes d'orthographe).

Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ; avis d'imposition ou certificat de non-imposition ; quittance d'assurance logement ; quittance de loyer d'un organisme (non manuscrite) ; titre de propriété

***TIMBRES FISCAUX**

Les timbres fiscaux dématérialisés ne sont pas vendus en Mairie mais en bureau de tabac ou au centre des impôts ou sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/> l'achat est également possible lors de votre pré-demande sur ANTS

***PHOTO HOMOLOGUÉE**

1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) non découpée, pas d'agrafe ni trombone, prise de face, yeux ouverts **sans lunettes**, bouche fermée, tête droite et nue (foulard et accessoires interdits), photo sur fond clair et uni, de format 3,5cmx4,5cm. Les reproductions ne sont pas acceptées, les photos de classes ne sont pas conformes. La taille du visage doit impérativement être comprise entre 3,2cm et 3,6cm

CAS PARTICULIERS

NOM D'USAGE :

En cas de divorce, si la femme souhaite conserver l'usage de son nom d'épouse : fournir le **jugement de divorce**. Pour un mineur : pour l'apposition du double nom (père-mère), **l'autorisation de l'autre parent** est nécessaire + photocopie de sa carte d'identité.

PERTE OU VOL : déclaration de perte (mairie lors du dépôt de la demande), déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat de police)

1 document d'identité avec photo : permis de conduire, carte vitale, carte de lycéen, carte d'étudiant, carte de bus

PROLONGATION DE 5 ANS DES CARTES D'IDENTITÉ pour les personnes majeures

Si vous n'avez ni changement d'adresse, ni changement d'identité et que votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, votre carte est prorogée de 5 ans automatiquement.

Le renouvellement de la carte d'identité est possible si vous êtes en mesure de justifier votre intention de voyager dans un pays d'Europe qui n'accepte pas la prorogation de la carte d'identité à condition de **ne pas être titulaire d'un passeport valide, pièces à fournir :**

- une réservation ou devis de voyage : transport, hébergement...
- une attestation sur l'honneur rédigée par l'usager

***HEBERGEMENT par un organisme**

- **Personne hébergée par un organisme non agréé** (ex. : DAPAJ à Bétheny) : fournir 1 attestation CAF ou CPAM + attestation de domiciliation DAPAJ + Carte d'identité de l'hébergeant

- **Personne hébergée par un organisme agréé** (ex. : Accueil Solidaire et social OZANAM ; Association l'Amitié ; Croix Rouge ; Secours Populaire ...) : fournir attestation d'élection de domicile + attestation de l'organisme + carte d'identité de l'hébergeant

Personne MAJEURE sous tutelle/curatelle

- présence du tuteur/curateur
- attestation/jugement
- CNI du tuteur/curateur